



**Appel à projets réalisé dans le cadre de la 16^e Semaine
québécoise des rencontres interculturelles**

Édition 2018



Date limite de dépôt à projets : 5 décembre 2018

1. Semaine québécoise des rencontres interculturelles

La 16^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), axée sur la thématique *Ensemble, nous sommes le Québec* se déroulera du 5 au 11 novembre 2018. Elle est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement de la MRC de Deux-Montagnes, d'encourager le dialogue et de susciter le rapprochement interculturel. Elle vise également à faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle et à lutter contre les préjugés et la discrimination.

Dans le cadre de la SQRI 2018, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Deux-Montagnes lance un appel à projets destinés à appuyer et soutenir l'émergence et la réalisation sur son territoire d'activités visant à :

- offrir des occasions d'échange et de partage entre personnes de diverses origines;
- faire découvrir aux personnes du territoire de la MRC de Deux-Montagnes la contribution importante des Québécoises et Québécois de toutes origines à la vitalité du français et à la prospérité de différents secteurs tels que l'éducation, la santé, la culture, l'économie, etc.;
- encourager une plus grande ouverture de la population à la diversité ethnoculturelle;
- rappeler la nécessité de lutter contre les préjugés et la discrimination afin de favoriser la pleine participation de toutes et de tous, en français, au développement de la MRC de Deux-Montagnes.

2. Objectifs de l'appel de projets

Les projets déposés doivent répondre à l'un des objectifs suivants :

- valoriser la diversité, les échanges, le réseautage interculturel et l'apport de l'immigration;
- créer des occasions de rencontres et d'échanges entre les personnes immigrantes et les membres de la société d'accueil;
- provoquer des interactions positives entre les citoyens de toutes origines et de tout groupe social;
- prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme.

3. Clientèles admissibles

- les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués;
- les coopératives légalement constituées;
- les municipalités;
- les communautés et les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale;
- les Commissions scolaires et les écoles;
- tout regroupement de ces clientèles.

4. Critères d'admissibilité des projets

Pour être admissibles, les projets déposés doivent :

- répondre à l'un des objectifs de l'appel de projets;
- cibler une clientèle résidant sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes;
- être réalisés sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes (**Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide**), à l'exception des activités visant à organiser la visite d'un lieu culturel (ex. : musée, jardin, site historique) pour prendre conscience que la diversité est source de créativité et d'enrichissement;
- être un événement, une formation, une conférence, une activité de sensibilisation en milieu de travail, communautaire, et de l'éducation;
- être réalisés et terminés dans la période du **1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019**.

5. Projets recherchés

Quelques exemples de projets recherchés sont présentés en annexes.

6. Dépenses admissibles

Les dépenses directement liées à la planification, à la réalisation et à l'évaluation du projet, à savoir :

- les coûts de la main-d'œuvre directement affectés à la réalisation du projet;
- les frais de sous-traitance;
- les coûts d'achat de matériel;
- les frais de promotion et de communication;
- les frais de déplacement.

7. Nature de l'aide financière

L'aide financière consentie par la MRC de Deux-Montagnes prend la forme d'une subvention d'un montant maximal de 5 000 \$ par projet. Une mise de fonds minimale de 10 % du coût total du projet est requise de la part du bénéficiaire ou de ses partenaires s'il y a lieu. La MRC de Deux-Montagnes se réserve le droit d'ajuster à la baisse le montant demandé. De plus, le respect des critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'un financement. Un seul projet peut être déposé par organisme.

8. Conditions particulières

Obligations

L'organisme qui se verra financer un projet dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles s'engage à respecter les obligations suivantes :

- indiquer la participation financière de la MRC de Deux-Montagnes et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans ses principales activités de communication et ses publications en tenant compte du protocole d'entente fourni par la MRC de Deux-Montagnes;

- autoriser les représentants de la MRC de Deux-Montagnes et du MIDI, s'il y a lieu à assister aux initiatives, aux projets ou aux événements réalisés dans le cadre de la semaine québécoise des rencontres interculturelles;
- utiliser et affecter les montants reçus exclusivement aux fins de la réalisation des actions et des projets acceptés;
- rembourser toute somme non utilisée dans le cadre du projet.

Modalités de versement de la subvention

L'aide financière consentie fera l'objet d'une entente précisant notamment la description du projet et des coûts, les objectifs à atteindre et les résultats attendus, le financement prévu, les modalités de versement de cette aide (2 versements dont 75 % à la signature de l'entente et 25 % à la fin de la réalisation de l'activité), les pièces justificatives à fournir, les conditions rattachées à l'annonce publique du projet et les modalités de remboursement advenant l'abandon du projet par le promoteur.

Reddition de comptes

Une fois le projet réalisé, l'organisme a l'obligation de compléter la reddition de comptes (incluant l'évaluation des activités réalisées et le bilan financier final) au moyen des outils fournis par la MRC de Deux-Montagnes et de la transmettre au plus tard le 31 mai 2019.

Ces documents seront transmis en version électronique aux organismes financés suite à l'acceptation de leur projet.

9. Critères d'évaluation du projet

- L'originalité de l'activité réalisée;
- les interactions qui seront suscitées entre les personnes immigrantes et la communauté d'accueil;
- l'implication des personnes immigrantes dans le projet;
- les impacts sur les personnes immigrantes et sur la communauté d'accueil;
- le rayonnement du projet;
- les contributions des partenaires;
- la capacité organisationnelle et financière de l'organisme;
- le réalisme du montage financier.

10. Comment effectuer une demande

La réception des candidatures se fait exclusivement par voie électronique.

Pour soumettre une demande, les organismes et les entreprises admissibles sont invités à compléter le [formulaire de demande](#) et le retourner, au plus tard le **5 décembre 2018 à 15h30**, à l'adresse de courriel suivante : info@mrc2m.qc.ca.

Veuillez joindre à la demande les lettres d'engagement des partenaires, s'il y a lieu. Pour toutes informations ou questions, vous pouvez contacter Yves-Cédric Koyo, au 450 491-1818, poste 232 ou par courriel : yckoyo@mrc2m.qc.ca.

ANNEXES

Exemples d'activités et projets recherchés :

Activités en milieu communautaire

- Organiser une visite de quartier pour faire découvrir aux personnes immigrantes les ressources du milieu mises à leur disposition ainsi que les services publics et parapublics.
- Organiser une activité de reconnaissance pour souligner les actions positives en matière de rapprochement interculturel (prix décernés à des personnes, des familles, des entreprises ou des organismes).
- Organiser une activité « portes ouvertes » pour mieux faire connaître les services offerts par votre organisme, à l'attention des clientèles immigrantes.
- Organiser des activités, rencontres, circuits commentés, conférences, ateliers, etc. sur des sujets tels que la diversité, l'inclusion, le rapprochement interculturel, etc.
- Organiser un dîner communautaire où chaque personne apporte un plat afin de favoriser les échanges entre personnes de toutes origines autour d'un repas.
- Organiser une conférence sur les pratiques inclusives, le rapprochement interculturel et le développement des compétences interculturelles.
- Mettre en valeur le potentiel d'innovation et les gains en productivité que peuvent apporter les équipes de travail diversifiées.
- Organiser une activité de reconnaissance pour faire valoir le travail des personnes immigrantes ou des minorités ethnoculturelles.

Activités dans le milieu de l'éducation

- Faire la lecture de contes ou de récits d'ici et d'ailleurs et inviter les élèves à discuter tant des différences que des ressemblances ethnoculturelles.
- Créer une murale sur le thème de la découverte de soi et des autres afin de faire prendre conscience des réalités diverses de la société.
- Organiser une conférence, un colloque ou un atelier de discussion et d'échanges sur les enjeux liés à la diversité et à l'inclusion.
- Organiser une visite d'un lieu culturel (musée, jardin, site historique, lieu de culte) pour prendre conscience que la diversité est source de créativité et d'enrichissement.
- Faire la projection de films ou de documentaires sur des sujets liés au thème de la Semaine et faire suivre la projection d'une période de discussion.
- Organiser la visite d'un quartier historique et faire ressortir l'apport des minorités ethnoculturelles en retraçant l'histoire de l'immigration.

Activités à caractère culturel

- Concevoir et exposer des œuvres collectives mettant en valeur le travail d'artistes de la diversité ou valorisant le métissage culturel entre des artistes québécois d'origines diverses.
- Faire valoir des modèles de réussite de personnes possédant des compétences interculturelles pouvant inspirer le milieu culturel et l'ensemble de la population.

- Faire la projection de films ou de documentaires sur les relations interculturelles et faire suivre la projection d'un débat d'idées.

Activités à caractère environnemental

- Faire appel à des artisans et des artistes de toutes origines lors d'activités d'embellissement de ruelles ou de places publiques.
- Organiser une fête dans un jardin collectif ou communautaire afin de mettre en commun le patrimoine alimentaire et culinaire des participants de toutes origines.
- Créer une murale extérieure avec des jeunes sur le thème de la découverte de soi et des autres dans leurs différences et leurs ressemblances afin de faire prendre conscience des réalités diverses de la société.